AVIS AU PUBLIC

METROPOLE NICE COTE D'AZUR

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN POUR LA REALISATION D'UNE REMONTEE MECANIQUE « RIOU – SAUMA LONGUE » SUR LA STATION D'AURON A SAINT-ETIENNE-DE-TINEE

Par arrêté métropolitain en date du 9 octobre 2026, le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné que soit procédé à une enquête publique du dossier portant sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur la commune de Saint-Etienne-de-Tinée, relative à la déclaration de projet pour la création d'une remontée mécanique sur la station d'Auron - Auron, pour une durée de 33 (TRENTE TROIS) jours, **du jeudi 5 novembre 2026 au lundi 7 décembre 2026 inclus.**

A cet effet, par décision de madame la Présidente du Tribunal Administratif, Monsieur Daniel ROULETTE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Gilbert KALDI en qualité de commissaire-enquêteur suppléant

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition comme suit :

– à la Mairie de Saint-Etienne-de-Tinée, Place de l'Eglise, 06660 – Saint-Etienne-de-Tinée, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

- à la Métropole Nice Côte d'Azur, au Service de la Planification, 1 – au Service de la Planification, 9 avenue Valéry Giscard d'Estaing - quartier de l'Arénas, Nice- immeuble Le Connexio – 1er étage – bureau 1.04 –aux jours et heures d'ouverture au public,

- du lundi au jeudi de 9h 00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique portant sur la déclaration de projet REMONTEE MECANIQUE
avec mise en compatibilité du PLUm - Commune de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE
Métropole Nice Côte d'Azur
Service de la planification
06364 Nice Cedex 4

Les observations seront annexées au registre d'enquête par le commissaire-enquêteur. Elles devront toutefois lui parvenir avant la clôture de l'enquête fixée **au lundi 7 décembre 2026 à 17h30**.

Les observations pourront également être adressées par voie électronique, uniquement pendant le délai de l'enquête, à l'adresse suivante : ep-riou-sauma-auron.nicecotedazur.org

Monsieur Daniel ROULETTE**,** commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

A la Mairie de Saint-Etienne-de-Tinée, Place de l'Eglise, les jours suivants :
- Jeudi 5 novembre 2026 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Lundi 7 décembre 2026 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

A la Métropole Nice Côte d'Azur, 1 – 9 avenue Valéry Giscard d'Estaing - quartier de l'Arénas, Nice, immeuble Le Connexio – 1er étage – bureau 1.04 :
- Mercredi 18 novembre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
- Jeudi 26 novembre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le département.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché sur les lieux habituels de l'affichage, au siège de la Métropole, à la mairie de Saint-Etienne-de-Tinée et sur les panneaux d'affichage prévus sur le territoire de la commune pour l'information du public.
L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante :
https://www.nicecotedazur.org/actualites/declaration-de-projet-relative-a-la-realisation-dune-remontee-mecanique-riou-sauma-longue-sur-la-station-dauron/

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur – Service de la Planification. (04 89 98 19 21)

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la déclaration de projet et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain. L'autorité compétente pour décider est la métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du Conseil métropolitain.